

DECRET N° 70-276/CP/SGG

du 12 octobre 1970

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un
Conseil Présidentiel ;

VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte
du Conseil Présidentiel ;

VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement,

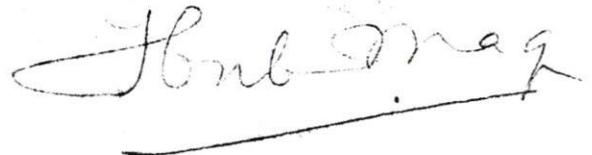
DECRETE :

Article 1er - A compter du 14 octobre 1970, Mr Albert OUASSA,
Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est
chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères pendant
l'absence du Dr Daouda BADAROU.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 12 Octobre 1970

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
MSPAS-MAE 4 - Ministères 9 - HC 3
SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-JORD 5
Gde Chanc. 1 - DEP-DGAJL-Dtior Stat.6

Hubert MAGA